

DELIBERATION N° 98/06-14 - INSTALLATION
CLASSEE SANE (SOCIETE AGRICOLE DU NORD EST)

Monsieur REINSTADLER, adjoint délégué à l'urbanisme, informe l'Assemblée que la Société Agricole du Nord Est (SANE), dont le siège social est zone industrielle Est d'Heillecourt - BP 147 - 54184 HEILLECOURT Cédex, a présenté à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle une demande en vue d'être autorisé à mettre en service un entrepôt de produits pour l'agriculture et de produits de la gamme "jardin" (produits agro-pharmaceutiques, graines, engrais, matériel de jardin ...) à LUDRES, parc d'activités du Bois la Dame.

Cette demande est soumise à la réglementation sur les installations classées et fait l'objet d'une enquête publique d'une durée de un mois, du 4 Juin au 4 Juillet 1998, dans les communes de LUDRES, FLEVILLE-dt-NANCY, FLAVIGNY-sur-MOSELLE, LUPCOURT, RICHARDMENIL, VILLE-en-VERMOIS, communes situées dans un rayon de deux kilomètres autour de l'installation projetée.

Sachant que le projet de la Société est conforme :

- au règlement du lotissement du Pré la Dame approuvé par arrêté du 12/12/1995 modifié par arrêté du 24 juin 1997.
- au règlement de la zone 4NA du plan d'occupation des sols de la commune approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Nancy en date du 10 juillet 1997, qui autorise l'implantation d'établissements classés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 6 abstentions :

- d'émettre un avis favorable au projet d'implantation de la Société Agricole du Nord Est (SANE).